

MURS-ERIGNE

A.S.I. TENNIS DE TABLE

46ème TOURNOI REGIONAL

30 Avril et 1er MAI 2019

Article 1 La section Tennis de Table de l'ASI MURS-ERIGNE organise son tournoi régional les 30 Avril et 1^{er} Mai 2019. Ce tournoi est ouvert aux licenciés FFTT de la Ligue des Pays de Loire. Il se disputera sur 24 tables dans la salle MYRIAM CHARRIER (salle Omnisport, rue des Lilas) à MURS-ERIGNE.

Article 2 Seront pris en compte pour les inscriptions les points figurant sur la licence de la 2^{ème} phase du championnat.

MARDI 30 AVRIL 2019

17H00	TABLEAU A	< 1100 points
18H00	TABLEAU B	< 900 points
20H00	TOURNOI DES FAMILLES	

MERCREDI 1^{ER} MAI 2019

08H30	TABLEAU C	< 1200 points
09H30	TABLEAU D	< 1600 points
11H30	TABLEAU E	< 1400 points
12H30	TABLEAU F	< 2024 points
13H30	TABLEAU G	Pous.Benj.Min.Cad.garçons < 900 Pous.Benj.Min.Cad.filles < 900
14H00	TABLEAU H	Vétérans < 1500
14H30	TABLEAU I	Toutes séries féminines
16H00	TABLEAU J	Toutes séries messieurs

Chaque joueur ou joueuse peut s'inscrire une seconde fois dans le tableau immédiatement supérieur à son classement et ce pour chacune des 2 journées. (un joueur peut faire les tableaux A, B, C, E). Un joueur ne pourra, sauf dérogation de la part du juge-arbitre participer à plus de deux tableaux .

Les féminines peuvent participer aux tableaux masculins excepté le tableau « Toutes séries messieurs » en fonction de leurs points licence.

Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau jeune. Le tableau I pourra être supprimé si le nombre de joueuses est inférieur à 8.

Article 3 Chaque tableau débutera par des poules de trois ou quatre joueurs, deux qualifiés par poule. La suite de la compétition se déroulera en élimination directe. Chaque perdant devra obligatoirement arbitrer la partie suivante.

Article 4 Chaque partie se jouera au meilleur des cinq manches de 11 points, à l'exception de la finale

du tableau J qui pourra si l'horaire le permet se jouer au meilleur des sept manches.

Article 5 Le Juge-Arbitre de ce tournoi sera Damien THIBAUT (JA3), assisté de Hervé LEFEBVRE (JA2), Christian BONNEAU (JA1) et d'autres bénévoles. Il se réserve le droit de trancher tout litige pouvant survenir.

Article 6 Tout joueur, qui par sa conduite, causerait des perturbations dans la salle ou refuserait d'arbitrer se verra exclu du tournoi. Application des règlements FFTT pour la tenue vestimentaire.

Article 7 Pourra être scratché tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom dans un délai de 15 minutes.

Article 8 Le montant des engagements est ainsi fixé :

Tableau G	4,00 €
Tableaux A, B, C, D, E, F, H	6,00 €
Tableaux I	7.00 €
Tableau J	8.00 €

Article 9 Chaque tableau sera récompensé par une coupe définitive au vainqueur. Des espèces ou des lots seront remis aux huit premiers de chaque tableau s'il y a plus de 24 inscrits. Ces espèces, coupes et lots représentent **une valeur totale de 3000 Euros dont 1500 Euros en numéraire**

Article 10 **Les inscriptions seront reçues jusqu'au Mardi 30 AVRIL à 15H00 chez :**

Hervé LEFEBVRE 02 41 57 86 42 06 71 21 91 50 hervelef@club-internet.fr

Gilles CARRE 06 37 50 33 91 gcarre.asitt@sfr.fr

Et sur le site du club : www.asimett.com

Lors des inscriptions, tous les joueurs devront être en mesure de communiquer leur numéro de licence et leur nombre de points.

Article 11 Le tirage au sort se fera le mardi 30 avril à partir de 15H00, salle Myriam Charrier.

Article 12 Le tournoi se jouera avec des balles plastique blanches fournies par l'organisateur.

Article 13 L'ASI Tennis de Table Mûrs-Erigné décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Article 14 Tout joueur devra présenter sa licence avec la mention « Certificat Médical Présenté » ou un certificat médical autorisant la pratique du tennis de table en compétition ainsi qu'une pièce d'identité

Signature du Juge-Arbitre

Homologation de la commission régionale

Damien THIBAUT

